



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité



Dialogues Territoriaux de la Vie Étudiante

Lors de la crise sanitaire, des mesures inédites ont été mises en œuvre par l'Etat pour venir en aide aux étudiants. Le rectorat de région académique s'est alors fortement engagé en Occitanie pour appuyer et coordonner la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Cette période a renforcé les liens avec les établissements, les CROUS, la préfecture de région, les préfets de départements, l'Agence Régionale de Santé, les collectivités territoriales et les partenaires associatifs.

En juin 2021, la première **Conférence territoriale de la vie étudiante** a été installée par Sophie Béjean, rectrice de la région académique Occitanie et Khaled Bouabdallah, recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation, réunissant une nouvelle fois l'ensemble des partenaires.

C'est dans cette dynamique que s'est inscrite l'organisation des dialogues territoriaux de la vie étudiante en région académique.

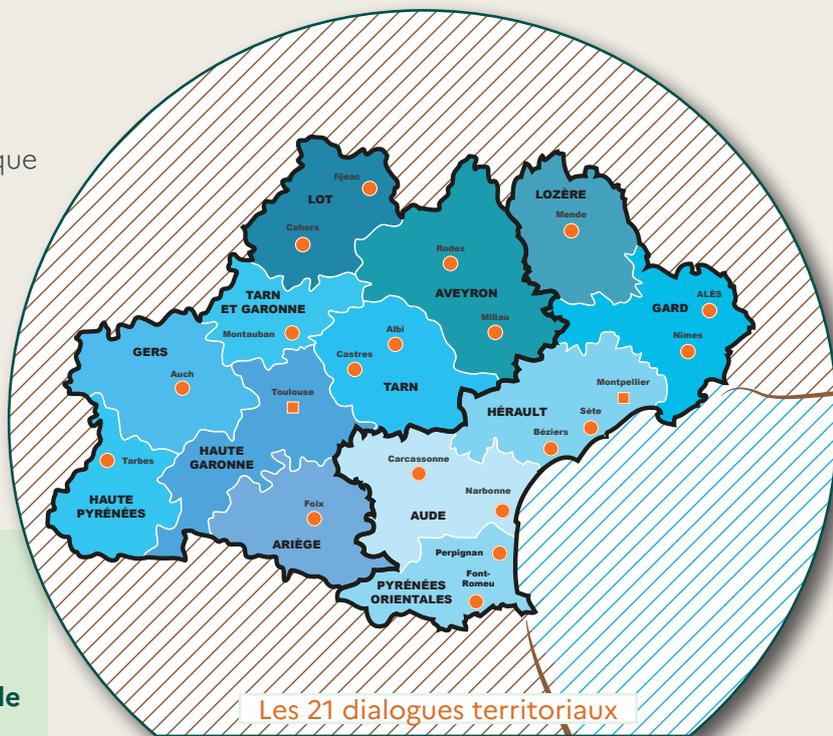
Une démarche territorialisée dans une région vaste et contrastée

Ces dialogues territoriaux de la vie étudiante ont vocation à **poser un diagnostic et identifier des actions** pouvant améliorer les conditions de vie étudiante dans l'ensemble des villes universitaires d'Occitanie. Pour trouver de nouvelles solutions aux besoins propres à chaque site, le rectorat de région académique a été pionnier dans sa démarche en sillonnant toute la région pour rencontrer les étudiants et l'ensemble des acteurs de la vie étudiante.

- » 13 départements d'une superficie totale de 72 724 km² (2^{ème} plus grande région académique de France)
- » Un riche paysage de l'enseignement supérieur : 2 métropoles universitaires (Montpellier et Toulouse) et 18 villes universitaires d'équilibre
- » 260 000 étudiants
- » 8 universités et 31 écoles d'ingénieurs et écoles spécialisées
- » 13 campus connectés

Au total, 21 Dialogues territoriaux de la Vie Etudiante seront menés en région académique Occitanie et réuniront plus de 450 participants.

La ville de Mende accueillera la dernière réunion le 24 mai prochain.



Une démarche partenariale portée par le rectorat de région académique

Ces dialogues territoriaux de la vie étudiante visent à développer des synergies entre les acteurs mobilisés sur l'amélioration de l'accès au logement, à la restauration, à la santé, à la culture, au développement de la pratique sportive ou encore au renforcement des politiques inclusives au plus près du terrain. Représentants de l'Etat, collectivités territoriales, établissements scolaires, réseau d'établissements d'enseignement supérieur, les Crous et les représentants étudiants sont à la table des discussions. La Région Occitanie est associée aux travaux des DTVE.

Quatre grands thèmes guident les échanges de chaque réunion, auxquels peuvent s'ajouter des thématiques locales :



Chaque DTVE donne lieu à une synthèse et la formation de « groupes de travail » sur les sujets identifiés, afin de construire de nouvelles solutions et un agenda opérationnel. A l'issue des concertations, des actions concrètes sont ainsi initiées :

A Narbonne, une demande d'ouverture des offres culturelles de l'Université (UPVD) a été faite pour les étudiants d'autres établissements d'enseignement supérieur de la ville. Une proposition de convention entre l'UPVD, les établissements et les collectivités territoriales a été formulée afin d'envisager des projets culturels communs.

A Carcassonne, qui n'a pas de restaurant universitaire, un accord entre le restaurant inter-administratif (RIAC) et le Crous de Montpellier a été trouvé et permettra aux étudiants de manger au RIAC en bénéficiant des tarifs étudiants et du repas à 1 euro pour les bénéficiaires.

A Nîmes, les quartiers de Valdegour et Saint-Césaire (cité universitaire) ne sont pas desservis en soirée par les transports. La Métropole de Nîmes envisage un prolongement de la desserte les jeudis et dimanches soir. Elle étudie également une mise à disposition de vélos aux établissements et va proposer un tarif étudiant pour le service vélo-tango.

Au-delà de ces premiers exemples, les groupes de travail poursuivent actuellement leurs travaux. Un schéma territorial de la vie étudiante articulera et synthétisera, au début de l'été 2023, l'ensemble des projets d'actions concrètes qui auront été proposés lors des dialogues territoriaux et auront émergé de ces concertations.

Des mesures fortes pour lutter contre la précarité étudiante

Aide exceptionnelle de 10 millions d'euros

Afin d'apporter une réponse immédiate à la précarité alimentaire étudiante, une aide exceptionnelle de 10 millions d'euros, dont 591 500 euros pour l'Occitanie, a été débloquée par le gouvernement, en complément des repas à 1 € mis en place depuis la crise sanitaire.

Pour rappel : le repas à 1 € pour les étudiants boursiers et précaires est une mesure forte mise en place pendant la crise. 4,8 millions de repas à 1 € ont été servis par les 2 Crous de la région académique pendant les 2 précédentes années universitaires (2020-2021 et 2021-2022). Elle continue d'être plébiscitée puisque près de 2 millions de repas à 1 € ont été servis par les Crous sur l'ensemble de la région Occitanie entre le 1er septembre 2022 et le 31 mars 2023.

En mars dernier, Sylvie Retailleau, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a annoncé la pérennisation pour la rentrée 2023 de la tarification des repas au Crous à 1 € pour les boursiers et précaires et la tarification sociale de 3,30 € pour tous les autres étudiants.

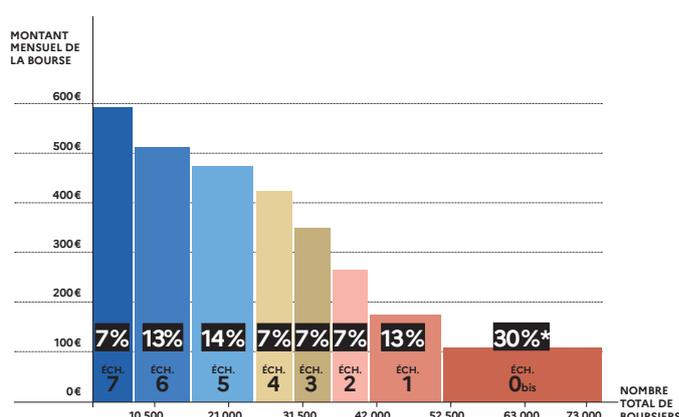
Nouvelle étape dans la réforme des bourses

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a présenté les premières mesures fortes en faveur du système de bourses sur critères sociaux, qui entreront en vigueur dès la prochaine rentrée universitaire.

Avec une augmentation de près de 20% du budget alloué aux bourses sur critères sociaux, les premières mesures vont :

- Revaloriser de 6% le barème d'éligibilité. Cela permettra de :
 - réintégrer près de 35 000 boursiers qui n'étaient pas éligibles, soit 3 595 étudiants d'Occitanie (+1 717 pour le Crous de Montpellier Occitanie et + 1 878 pour le Crous de Toulouse Occitanie),
 - reclassez 140 000 boursiers à un échelon supérieur, en tenant mieux compte de leur situation familiale, soit environ 14 380 étudiants d'Occitanie (6 870 pour le Crous de Montpellier Occitanie et 7 514 pour le Crous de Toulouse Occitanie).
- Revaloriser tous les niveaux des bourses d'un montant inédit de 37 €
- Mettre fin aux effets de seuil : aucun étudiant ne verra sa bourse diminuer d'un montant supérieur à l'augmentation des revenus de ses parents.

Les bénéficiaires de bourses sur critères sociaux en Occitanie : les plus de 73 000 boursiers de la région académique Occitanie* sont actuellement répartis comme suit entre les différents échelons de bourse



*34 583 boursiers sur critères sociaux pour le Crous de Montpellier Occitanie et 38 511 pour le Crous de Toulouse Occitanie

Le gel des loyers en résidence Crous est lui aussi maintenu. Cet ensemble de mesures permettent d'apporter plus de 500 millions d'euros d'amélioration à la vie étudiante dès la rentrée 2023.

“ L'exemple de **Kenza**, néo-boursière

Elle est enfant unique. Elle étudie en master 1 de droit public à 137 km du domicile de ses parents. Ils ont chacun un salaire net moyen d'un employé, 2339 € mensuels bruts chacun.

Aujourd'hui, elle n'est pas boursière.

Comme près de 35 000 étudiants à la rentrée, grâce aux mesures nouvelles, elle bénéficiera d'une bourse à l'échelon 0bis, soit 145,40 € par mois, soit 454 € pour l'année.

A cela s'ajoutent tous les avantages associés : exonération des frais d'inscription universitaire et de CVEC, Pass'Sport, repas à 1 €, priorité d'accès à un logement Crous.

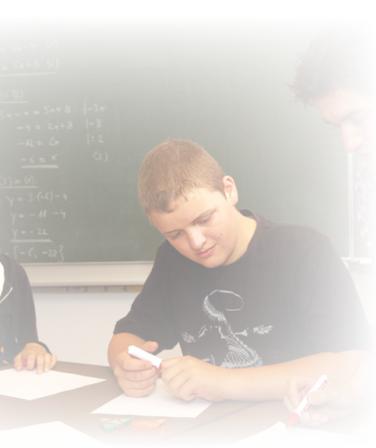


“ L'exemple de **Hugo**, qui change d'échelon à la hausse

Il est étudiant en BUT management de la logistique et des transports. Il a grandi dans une famille monoparentale.

Sa mère perçoit une rémunération mensuelle brute globale de 1580 € par mois. Il a une petite sœur qui est entrée à l'école. Il a rejoint une université dans son département à 36 km du domicile familial. Aujourd'hui il perçoit une bourse échelon 3, soit 345,80 € par mois, soit 3458 € pour l'année.

A la rentrée, grâce à la réforme, il passera à l'échelon 4 et percevra 458,70 € par mois.



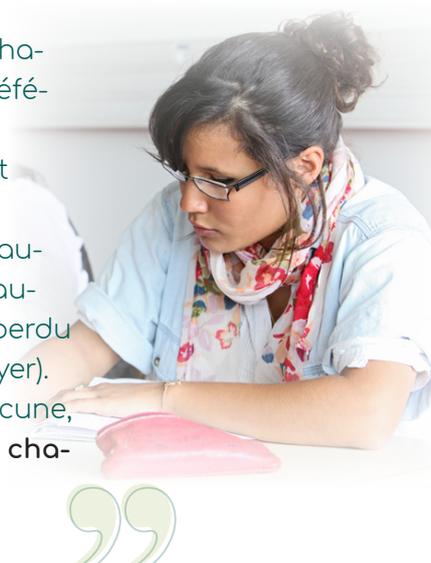
“ L'exemple de **Clarisse**, qui aurait perdu un échelon dans le système actuel, se maintient et voit sa bourse revalorisée

Clarisse est étudiante en licence de mathématiques-informatique. Elle a une sœur étudiante en ingénierie et un frère au lycée. Leurs parents perçoivent chacun un salaire au Smic. Ils habitent tous au domicile familial. Sur l'année de référence, sa mère a perçu une prime de 240 € en fin d'année.

Aujourd'hui, Clarisse et sa sœur sont boursières à l'échelon 3. Elles perçoivent chacune une bourse mensuelle de 345,80 €.

Sans réforme, en raison de la prime reçue par leur mère, Clarisse et sa sœur auraient été victimes d'un **effet de seuil** : elles seraient passées à l'échelon 2 et auraient chacune perçu une bourse mensuelle de 270,10 €. Elles auraient ainsi perdu chacune 757 € sur l'année universitaire (soit 1514 € en moins à l'échelle du foyer).

À la rentrée, grâce à la réforme, elles resteront à l'échelon 3 et gagneront chacune, grâce à la revalorisation du montant 37 € par mois. Elles auront ainsi gagné chacune 370 € sur l'année universitaire (soit 740 € à l'échelle du foyer).



Directrice de publication :
Sophie BÉJEAN

Rectrice de la région académique
Occitanie,

Rectrice de l'académie de
Montpellier,

Chancelière des universités

Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Maquette, graphisme :
Service Communication - PAO

Impression :
SRD Rectorat de Montpellier

Date de publication :
18/04/23

Réf. : Doss Conf Sup



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

Liberté
Égalité
Fraternité